



DELIBERATION : N° 2022/79

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : **Délibération Tarifs camp ski-neige 2023**

Convocation du : 2 décembre 2022

Rapporteur : Céline MENQUET

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 7 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 8 décembre 2022

Rendue exécutoire de plein droit le 8 décembre en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) :

Étaient absents excusés représentés (3) :

Étaient absents excusés non représentés (1) :

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Madame Karine De Macedo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE****SEANCE PUBLIQUE DU 7 DECEMBRE 2022**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du service animation, il est proposé d'organiser un camp ski-neige à Ascou-Pailhères pour 36 enfants du 19/02/23 au 24/02/23

Le camp a plusieurs objectifs :

- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances (repas en gestion libre, choix de ses activités, ...),
- Découvrir et respecter l'environnement naturel et humain tout au long du séjour.
- Travailler sur les notions d'entraide et de solidarité autour d'activités nouvelles (ski, randonnée, raquettes, ...).

Encadrement :

Olivier NOGUERO	Directeur BEESAPT
Aurélie JULIA	Directrice Adjointe BAFA / BAFD (en cours)
Nicolas JEAN BAPTISTE	Animateur BAFA / DE Tennis
+ 1 Animateur	

Public :

7 à 16 ans

Effectifs :

36 enfants

Prix de revient :

Transport :	1500 €
Hébergements /alim / activités :	13500 €
Personnel :	4000 €
Séjour :	19000 €
Prix de revient :	530 €

Les propositions de tarifs :**Familles :**

Hors communes adhérentes :	650€
QF plus de 2201€	520€
QF de 2001€ à 2200€	500€
QF de 1801€ à 2000€	480€
QF de 1601€ à 1800€	460€
QF de 1401€ à 1600€ :	440€
QF de 1201€ à 1400€ :	420€
QF de 1001€ à 1200€	400€
QF de 801€ à 1000€ :	330€
QF moins de 800€ :	300€

Familles bénéficiaires d'une aide de la CAF :

Familles avec aides de la CAF à partir de – 800€ (10 €/jour) : $300-60 = 240$ €
Moins 30€ si CCAS = 210€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 600€ (12 €/jour) : $300-72 = 228$ €
Moins 30€ si CCAS = 198€

Familles avec aides de la CAF à partir de – 400€ (18 €/jour) : $300-108 = 192$ €
Moins 30€ si CCAS = 182€

Familles ayant un QF entre 801 et 1200€ : aide de 10€ / jour du CCAS

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- **D'approuver** les tarifs ci-dessus pour l'année 2023

Pour : 18

Contre :

Abstention : 0

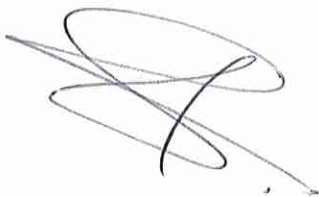
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 07 décembre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire

Stéphane CHARPENTIER



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 031-213102973-20221207-DB2022_79-DE